



Une organisation millimétrée en ce dernier jour du grand oral du baccalauréat au lycée des Lumières **Page 4**



Le programme de financement Leader aux côtés de Mayotte pour son développement **Page 6**

LE JOURNAL DE MAYOTTE

Maoclav Concept, un clavier qui touche aux racines du shimaoré et du kibushi



Page 2

COMMANDEZ EN LIGNE  LIVRAISON À DOMICILE OU  RETRAIT EN MAGASIN

ET PROFITEZ JUSQU'À **-20%** 

MAYCENTRALE.COM
Votre nouveau site internet de pièces détachées
VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING

Société

Maoclav Concept, un clavier qui touche aux racines du shimaoré et du kibushi

Ce vendredi, le jeune Rachid Abdou Moussa présentait sa start-up Maoclav Concept aux médias. A l'honneur, un clavier ouvrant la porte à l'utilisation du shimaoré et du kibushi, spécialement adapté pour toutes les langues dérivées du Swahili. Entre modernité et préservation du patrimoine local, l'initiative promet des usages multiples dans des domaines divers.

La French Touch de Mayotte est bien réelle, mais de touches en ce vendredi, les médias n'avaient d'yeux que pour celles du clavier Maoclav, présenté au sein des locaux du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement. Rachid Abdou Moussa, son inventeur, s'est déjà illustré en remportant le prix de la meilleure start-up de moins de 3 ans du concours TotalEnergie, le 5 mai dernier.

Une idée simple, mais sensiblement innovante pour le territoire. Selon les mots de son créateur, "c'est une application qui est un clavier révolutionnaire, lequel permet de communiquer en shimaoré, en kibushi et tout autre langue dérivée du swahili". Le concept "touche toute la population au niveau local, et aussi la diaspora" qui s'impose pour Rachid Abdou Moussa comme une façon de préserver patrimoine.



Rachid Abdou Moussa accompagné de Rastami Spelo

De multiples applications

"C'est d'abord une vision transversale, qui peut être développée sous plusieurs aspects" explique le jeune start-uppeur. Il évoque ainsi le tourisme, la science des langues, l'éducation, le E-learning, mais aussi les arts locaux avec le théâtre, la danse... Une utilisation que le créateur imagine nécessaire jusque sur les prompts de la télévision locale, à l'instar de Mayotte La Première.

Le clavier numérique se conçoit aussi en physique, ou avec des options complémentaires : phonétique, dictée, traduction...

Un embryon ayant vocation à être développé, c'est ainsi que

Rachid Abdou Moussa perçoit son projet, avant de nous en expliquer l'origine : "Pour moi les langues sont le berceau de tout, ça réunit vraiment les gens, c'est une vision que j'avais. Dans l'évolution de Mayotte, on parle de développement, de départementalisation, mais moi c'est personnel, je l'entends et le ressens au sens de l'internationalisation, de l'ouverture sur le monde. Et quand on s'ouvre sur le monde, il faut savoir comment on y va, il faut d'abord sauvegarder son patrimoine et sa culture pour qu'au moins dans les années qui vont venir, on s'ouvre on se côtoie on se mélange, mais si on sauvegarde sa culture, on a une identité. Et la langue, c'est



Rachid Abdou Moussa lors de la remise du prix total Energie

l'identité aussi quelque part".

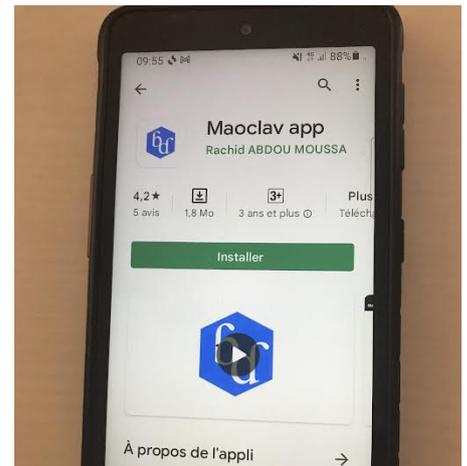
Quand la modernité épouse les traditions

Mais pour le jeune start-uppeur, l'initiative relève aussi d'un besoin : « Je voyais que les gens, que ce soit l'association Shimé, que ce soit le Conseil départemental, que ce soit les scientifiques qui se réunissent, ils avaient propulsé une initiative mais il y avait un blocage, et je voyais le blocage. Ils se questionnaient (...) est-ce qu'on utilise le B cross ? Est-ce qu'on fait le double B? etc... Au lieu de se poser la question 'comment on fait', on se pose la question 'est-ce qu'on fait ou est-ce qu'on fait pas'. Je suis plus partant pour la question comment on fait".

La genèse d'un projet qui reste encore à développer donc, et c'est ce sur quoi Rachid entend miser : l'utilisation plus large

de son outil pour le territoire, voire jusqu'aux strates institutionnelles, entre préservation de la tradition et un regard indéniablement tourné vers la modernité. Si pour l'instant l'usage de l'application se limite aux utilisateurs d'Android, cela n'est pas sans appel, et si le projet trouve des soutiens, cela ne se fera pas sans Apple.

Mathieu Janvier



L'application est disponible sur Android

SAFARIS EN MER à la JOURNEE

Observation de dauphins/tortues
Barrière de corail
Ilots de sable
Mangrove

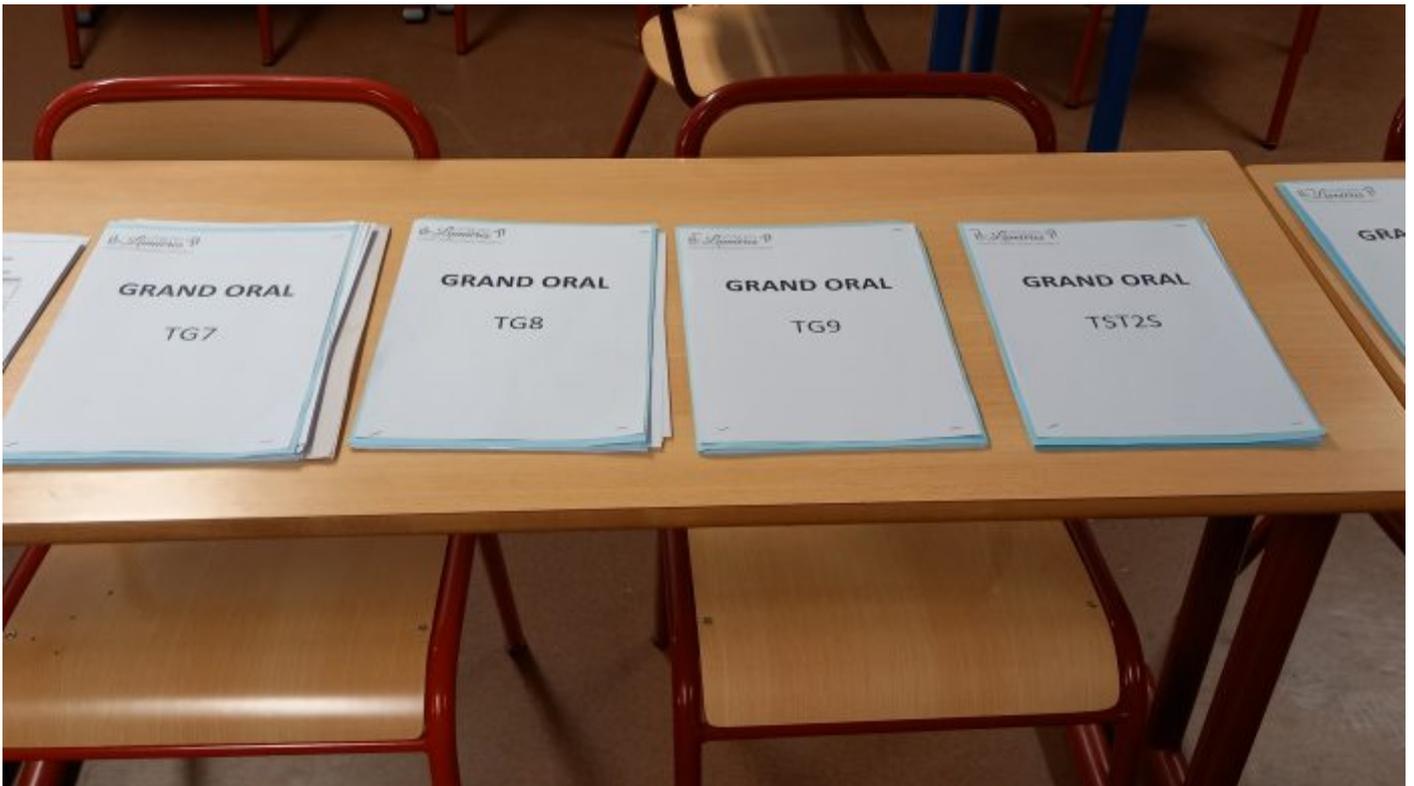
Lagon Aventure

06 39 65 42 63

Départs tous les jours
Horaires 8h-16h
Tarifs groupes
Tarifs enfants

Éducation

Une organisation millimétrée en ce dernier jour du grand oral du baccalauréat au lycée des Lumières



Dernière journée d'épreuve du grand oral au lycée des Lumières

En visite au Lycée des Lumières, le recteur de l'Académie de Mayotte est venu encourager, en début de matinée, les candidats de terminale venus passer leur grand oral. Une dernière journée d'examen qui vient clôturer une intense semaine d'organisation afin d'offrir les meilleures conditions de réussite aux élèves.

« Les élèves, une fois arrivés au lycée, vont prendre une petite collation dans le réfectoire avant de se présenter à leur grand oral, le chemin est indi-

qué, nous sommes là pour les aiguiller », précise le proviseur adjoint, Marc Robas, au recteur. Une dizaine de candidats sont déjà attablés, en groupe ou solitaire, pour peaufiner les dernières révisions.

L'ambiance est studieuse, le calme règne. Si le stress semble planer, les élèves n'en sont pas pour autant déstabilisés. Les élèves ont pu bénéficier d'ateliers de préparation avec un comédien pour asseoir leur posture et fluidifier leur prise de paroles, en somme les mettre en confiance.

Une organisation quasi militaire

Le proviseur adjoint a bien conscience que l'organisation nécessaire pour un tel événement se doit d'être quasi militaire ; l'objectif étant de limiter au maximum les imprévus mais aussi d'offrir les meilleures conditions possibles de réussite. Talkie-walkie en main, les directives sont données aux différentes équipes mobilisées pour ce dernier jour du grand oral du bac au Lycée des Lumières.



Une petite collation a été prévue avant le passage à l'oral

« Il est important d'être en communication avec les différentes équipes d'autant que nous avons segmenté le lycée en différentes zones pour ne pas que les élèves qui arrivent à l'épreuve ne puissent pas croiser ceux qui en sortent », détaille Marc Robas. Au total, durant les cinq jours de la semaine dernière, 600 lycéens et candidats libres ont passé leur grand oral. Alors que ce vendredi seul trois jurys étaient présents, un pour les filières générales et deux pour les filières technologiques, le proviseur adjoint concède, « en rythme de croisière nous étions dix-huit jurys en simultanés ». Ce n'est pas pour autant que la vigilance est relâchée, « tout est rodé ».

Une semaine intense se clôture, une nouvelle s'ouvre

Dans les salles d'examen, les professeurs sont installés en duo. Eux aussi sont rôdés à

l'instar de cette examinatrice, « c'est ma cinquième journée de grand oral. J'ai été mobilisé trois jours au lycée Bamana et deux jours au lycée des Lumières ». La fatigue se fait sentir, les traits sont tirés mais l'enthousiasme est intact. « Il était important d'être présent aux côtés des candidats aujourd'hui, c'est aussi un moyen de les maintenir mobilisés jusqu'au bout », s'exprime le recteur.

Les oraux sont-ils terminés pour cette année scolaire ? « Le grand oral se termine aujourd'hui. Mais à partir de lundi, on organise l'épreuve orale du bac de français avant d'enchaîner avec les sessions de rattrapage », concède Marc Robas. De longues semaines d'organisation en perspective avant de pouvoir prétendre à la coupure de l'hiver austral.

Pierre Mouysset

ACADÉMIE DE MAYOTTE <i>Égalité Fraternité</i>		EPREUVE DE GRAND ORAL VOIE TECHNOLOGIQUE BACCALAUREAT SESSION 2022 QUESTIONS PRESENTÉES POUR L'ÉPREUVE	
SÉRIE : Technologie (STM6)	Spécialité sur laquelle porte les questions : RHC (Ressources Humaines et Communication)		
NUMÉRO DU CANDIDAT : NOM DU CANDIDAT : André MICHELINA PRENOM DU CANDIDAT : André	Établissement : Lycée des Lumières		
LIBELLE DE LA QUESTION 1 : La rémunération suffit-elle à mobiliser les salariés d'une entreprise ?			
LIBELLE DE LA QUESTION 2 : Le dialogue social participe-t-il à la performance de l'entreprise ?			
Enseignement de spécialité 1 : Points de programme non étudiés : La mobilité au travail Relation entre les organisations et leur système La santé au travail			
Enseignement de spécialité 2 : Points de programme non étudiés :			

Un exemple de sujet



Culture

Le programme de financement Leader aux côtés de Mayotte pour son développement

L'Union européenne est présente aux côtés de ses territoires, pour financer et développer les prochains d'avenir. C'est en somme le leitmotiv qui a rythmé la matinée de ce samedi à l'écomusée du sel de Bandrélé. A l'initiative des trois Groupes d'action local (GAL) de l'île et en soutien avec la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Mayotte, le public était invité à venir découvrir « les projets qui dynamisent Mayotte ».

Dans le cadre du programme européen Leader, les GAL sont chargés de mettre en place la stratégie de développement dans les territoires ruraux. Ces GAL regroupent des partenaires

socio-économiques privé et publics qui accompagnent les acteurs du territoire à obtenir des financements européen pour concrétiser leurs projets. « On peut dire que ce sont des associations d'intérêt général. Ils aident les petits porteurs de projets. On les accompagne pour que Mayotte rayonne dans la région », a souligné dans son discours le président du GAL Ouest grand Sud.

Les Groupes d'action locale,



Les GAL de Mayotte mis à l'honneur

un appui au développement de Mayotte

Un groupe d'action locale ou GAL est un ensemble de partenaires socio-économiques privés et publics installés dans des territoires ruraux et chargés de la mise en place d'une stratégie de développement organisée en accord avec le programme européen Leader. A ce titre, la présidente de l'association Niora Za Messo, Mariame Hassani, dans sa prise de parole, a témoigné de la qualité de l'accompagnement technique qu'elle a pu bénéficier pour organiser à Mayotte la finale du concours Mister Europe Euronations. « On m'a orienté vers un GAL. L'association a été cadre du début jusqu'à la fin pour remplir la paperasse

très technique. Bravo pour les agents du GAL ».

Des initiatives locales récompensées

Une matinée au cours de laquelle les Mamas Shingos et Les Naturalistes ont été récompensés des prix Egalité homme-femme en milieu rural et de celui de la Ruralité dynamique et attractive. Qu'il s'agisse de la fabrication du sel ou du suivi participatif des pontes de tortues marines sur la pointe Saziley, ces projets participent au rayonnement de Mayotte et de son écosystème grâce à l'appui des financements européens.

Pierre Mouysset



Les agents des GAL salués pour leur travail auprès des porteurs de projet



Les mamas shingo récompensées

Société

Vers une montée en puissance de la Commission d'Urgence Foncière de façon "industrielle"

Ce jeudi, les acteurs de la Commission d'Urgence Foncière se réunissaient à l'Hotel Sakouli pour un point étape sur les avancées de la CUF. L'occasion de dresser le bilan, de réexpliquer les enjeux mais surtout, d'appeler à une montée en puissance de la commission pour les temps à venir.

La Commission d'Urgence Foncière, ce dispositif législatif spécifique à l'île au lagon et à la nécessité plus qu'établie face au capharnaüm du foncier dans un territoire de tradition orale connaissait un nouveau point d'étape ce jeudi. Ce dispositif entend répondre à une spécificité



Le préfet lors de la réunion de la CUF



Thierry Suquet évoquant l'avenir de la CUF

ité mahoraise donc, mais comme l'explique le préfet Thierry Suquet, "nous avançons vers un exercice normal et classique du droit de la propriété à Mayotte avec une CUF qui permet d'avancer sur ce sujet, dans une problématique de convergence avec la métropole dans dispositif pour assurer plus de sécurité juridique, une garantie pour les propriétés et une garantie de transmission des biens".

En dépit d'une historique complexe et d'une trajectoire bien particulière, les travaux ont bel et bien pu débuter. Ainsi, depuis le 22 février dernier (au lendemain de la loi 3DS), près d'une vingtaine d'actes de notoriété ont été délivrés. Pour l'heure, pas moins de 700 demandes sont

en cours d'instructions. Comme l'explique Ségolène de Bretagne, directrice de la Commission, "on a analysé à ce jour 230 titres du livre foncier, mais cela représente une surface d'environ 4900 hectares, alors que la surface problématique titrée est entre 5000 et 7000 hectares (...) On estime à environ 60 000 à 70 000 les situations problématiques qui nécessitent une réponse".

“Répondre de façon industrielle”

Encore beaucoup de travail donc, mais une CUF qui regarde vers l'avenir, et continue de recruter. Avenir qui se déclinera au gré d'une transformation, comme l'explique Thierry Suquet : "si on se projette sur l'avenir, la loi prévoit que la CUF qui aujourd'hui est animée par un GIP, que nous mettrons en place un nouveau groupement d'intérêt partenarial donc avec l'ensemble des partenaires". Et ce, avec deux objectifs : développer les partenariats autour du dispositif, et engager chacun des partenaires dans cette démarche. Le préfet reprend : "il sera nécessaire pour passer de la publication des premiers actes à des publications plus massives, d'adopter de nouvelles règles d'organisation et répondre de façon industrielle pour entrer dans une nouvelle dimension qui nous permet d'aller au bout de la démarche. C'est un vrai sujet à Mayotte, on est capable de réaliser des choses, mais il faut passer de la phase prototypale à la phase de mise en œuvre de masse".

Un sujet qui mobilise largement sur le territoire, à propos duquel tout un chacun peut désormais s'informer directement via le site fraîchement mis en ligne de la CUF, à l'adresse suivante : <https://www.gip-cuf.fr/>

Mathieu Janvier

LES ULM DE MAYOTTE

UVM

LES ULM DE MAYOTTE

Survival
de l'île et son lagon

VOL AU COUCHER DU SOLEIL

VOL EN FORMATION DUO

DU BAPTÊME DE L' AIR AU SURVOL COMPLET DE L' ÎLE AUX PARFUMS TRAVAIL AÉRIEN (PHOTOS, FILMS, CARTOGRAPHIE ETC..)

ÉCOLE DE PILOTAGE

OU NOUS TROUVER
ZONE AÉROPORTUAIRE DE PAMANDZI

POUR PLUS D'INFORMATIONS VISITEZ NOTRE SITE
www.ulmdemayotte.com

RÉSERVATION PAR TÉLÉPHONE AU
06 39 40 56 53

  [lesulmdemayotte](https://www.facebook.com/lesulmdemayotte)

Politique

Candidate au perchoir, Yaël Braun-Pivet quitte le ministère des outre-mer

Nommée à la tête du ministère des Outre-mer le 20 mai, Yaël Braun-Pivet aura donc exercé ses fonctions durant un peu plus d'un mois. D'un naturel plutôt discret, l'ex-nouvelle-ministre avait émis un bon diagnostic sur la situation à Mayotte lorsqu'elle était alors présidente de la Commission des lois à l'Assemblée nationale, en évoquant "le problème migratoire qui irradie toutes les politiques publiques, que ce soit l'habitat, la scolarisation, la santé", et en constatant les tensions communautaires, "nous devons avoir une parole apaisante, ce n'est pas à nous, politiques métropolitains qui ne connaissons pas ce territoire, de juger."

Mayotte perd sans doute beaucoup avec son départ du ministère, annoncé ce dimanche au Journal officiel, par un décret qui précise que les fonctions de ministre des outre-mer sont exercées par la Première ministre. Espérons que sa connaissance du territoire sera malgré tout un atout si elle décroche la présidence de l'Assemblée nationale.

C'est une succession d'échec aux législatives qui provoque ce jeu de chaises politiques. Richard Ferrand tout d'abord,



Yaël Braun-Pivet sera restée ministre un peu plus d'un mois

candidat malheureux à sa propre succession va quitter le "perchoir", auquel est candidate la démissionnaire ministre des Outre-mer. Et trois ministres du gouvernement Borne qui n'ont pas été élus, Santé, Transition écologique et Mer, conditions sine qua non de leur maintien.

Le nouveau gouvernement devrait être mis en place "dans les premiers jours du mois de juillet", a annoncé le président de la République.

A.P-L.

LE JDM



Contenus originaux



PDF Hebdomadaire



Accès aux archives

Sport

La Course de pneus renoue avec le bitume

Gros succès pour la 38ème édition de la Course de pneus. Après deux années de version numérique imposée par l'épidémie de Covid, les coureurs et la foule étaient au rendez-vous sur près de 2km de parcours à Mamoudzou.

Les pneus ont retrouvé leur bitume et leur public. Ce samedi 25 juin 2022 s'est déroulée la 38e édition de la Course de Pneus à Mamoudzou. Au total, ce sont près de 500 enfants et de 300 adultes qui ont pris le départ de la course.

Les coureurs, équipés de leurs bâtons et pneu ont affronté les quelques 1850 mètres séparant le départ, du rond-point Baobab, à l'arrivée, place Zakia Madi. A la fin de la journée, chaque enfant a reçu un lot et les meilleurs de chaque catégorie ont été récompensés d'un trophée et d'un lot.



Le top départ pour les garçons

Les classements de la 38e édition de la Course de Pneus :

Podium filles :

Mounira AHAMADI – Mtsangaboua
Éloïse AHAMADA – Mtsangaboua
Asmahane ELBASOIRI – Mamoudzou

Podium garçons :

Roumli Moussa AHAMED BEN MOHAMED – Labattoir

Raphaël HOUMADI – Tsoundzou 1
Soïbridine MOUSSAIDIE – Combani

Podium Mama :

FBI M'Gombani Mama
Mama M'Gombani Wa Vatssi
Mama SMAE

Podium Femmes :

Les filles du CAM
Las Gitanas
Wonder Bouenis

Podium Hommes/mixte :

Les jeunes du CAM
Le CAM 1
Makapouka

Podium Gros Pneus :

Sena Dehoune
Futur gros Pneus MDZ
Maestria Hommes

A-P-L



Arrivée de la 1ère équipe de filles

Économie

Artisanat : 10ème édition de Made in Mayotte à Mamoudzou



Marlène Fraytag (à droite), en compagnie d'une des créatrices d'art

Comme chaque année, les départs en vacances et les arrivées de touristes sont l'occasion de proposer des objets d'artisanat d'art typiques de l'île. Les stands seront ouverts 15 jours à partir du 5 juillet.

Les membres de l'association Made in Mayotte profitent de cette période charnière de départs et d'arrivées de vacanciers pour se réunir au sein de l'Agence d'attractivité et de développement touristique de Mayotte (AaDTM, anciennement Comité du Tourisme), à Mamoudzou. Les visiteurs sont accueillis du mardi 5 au samedi 16 juillet 2022. "Un véritable

challenge pour nos artisans créateurs !", indique Marlène Fraytag, la présidente de Made in Mayotte (MIM).

Plusieurs produits sont proposés : accessoires de mode, produits cosmétiques, produits du terroir, bijoux, sculpture sur bois, céramiques, vêtements, etc.

Pour cette 10e édition, la graine de M'Bouyou en shimaoré, graine de baobab, est mise à l'honneur. "Présent à Mayotte, cet arbre à la grandeur légendaire, fabrique à chaque saison des fruits en forme de coque dure qui regorge de graines aux goûts acidulés qui offre aux consommateurs de nombreuses

vertus. Ali M'Colo, Artisan d'art depuis 2021, réalise depuis plus de 20 ans des sculptures avec ces coques. Chaque pièce est unique, décoré d'une fleur ylang, et autres décors typiques de l'île de Mayotte. Un savoir-faire que vous pouvez retrouver du 5 au 16 juillet, lors de l'exposition."

Des agriculteurs transformateurs produisent du jus, de la confiture de baobab avec les graines et huile de massage. Recette 100% Mayotte 100% Vitaminée. "Comme toujours, les artisans créateurs travaillent avec passion pour répondre à la demande d'une large clientèle locale, à la recherche d'authentique, de tradition et de fait main."



Invitée d'honneur : la graine de M' Bouyou

10^e EDITION

EXPO MADE IN MAYOTTE

DU 5 AU 16 JUILLET

DANS LE HALL DU COMITE DU TOURISME

LUNDI A VENDREDI DE 8H A 17H - SAMEDI DE 9H A 15H

PRODUITS DU TERROIR IDEES CADEAUX

CERAMIQUE TEXTILE

BOIS BIJOUX

CREATIONS ARTISANALES UNIQUES

ASPA M Mayotte 1 KTV Mayotte IBM

ASSOCIATION MADE IN MAYOTTE 2022

@Expo Made in Mayotte

LE JDM



- Contenus originaux
- PDF Hebdomadaire
- Accès aux archives
- Module de recherche

LE JDM



- Contenus originaux
- PDF Hebdomadaire
- Accès aux archives
- Module de recherche

LE JDM



- Contenus originaux
- PDF Hebdomadaire
- Accès aux archives
- Module de recherche

ANNONCES LÉGALES

Selon l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, dans son article 1, le tarif d'une annonce est obtenu en multipliant le nombre total de caractères qu'elle comporte, espaces inclus et à l'exclusion de tout élément de présence, par le tarif du caractère fixé à l'article 2. Le tarif ainsi obtenu est arrondi au centime d'euro le plus proche.

Le tarif du caractère pour l'année 2022 est fixé à 0,208 euros hors taxe à Mayotte.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2022 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes pour les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 463 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 231 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 165 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 257 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 172 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 146 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 260 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 222 euros - Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales prévues à l'article R. 237-2 du code de commerce et des sociétés civiles prévues à l'article 27 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 relatif à l'application de la loi n° 78-9 du 4 janvier 1978 modifiant le titre IX du livre III du code civil : 179 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales prévues à l'article R. 237-8 du code de commerce et des sociétés civiles prévues à l'article 29 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 relatif à l'application de la loi n° 78-9 du 4 janvier 1978 modifiant le titre IX du livre III du code civil : 128 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce : 77 euros
- Jugements de clôture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce : 42 euros

Avis de constitution

Par acte SSP du 17/06/2022, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ACP ALLIANCE

Objet social : acquisition, prise à bail, gestion, location et administration de tout bien mobilier et immobilier.

Siège social : Les Hauts du Jardin du Collège 97600 Mamoudzou.
Capital : 10500
Durée : 99 ans

Gérance : M. STALEY Christophe, demeurant la Convalence 97600 Mamoudzou

Clause d'agrément : Cession de parts constatées par écrit et rendu opposable à la société dans les formes prévues aux articles 1690 ou 1865 du code civil.

Immatriculation au RCS de Mamoudzou



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE MARCHÉ DE TRAVAUX COMMUNAUTÉ DE COMMUNE CENTRE OUEST (3CO)

Pouvoir adjudicateur :

Désignation : Communauté de Commune Centre Ouest (3CO)
1444 Avenue Zoubert Adinani Mroalé
97680 TSINGONI
Téléphone : (+262) 269.63.76.76
Fax : (+262) 269.63.76.77
Adresse internet : <https://www.3co-mayotte.fr/>
Statut : Communauté de communes
Activité(s) principale(s) :
• Services généraux des administrations publiques
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr/>
L'avis concerne un marché.

Objet du marché :

Construction des bureaux convertibles pour la CCCO - Construction des bureaux convertibles pour la CCCO
Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) n°non

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)
Type de marché de travaux : Exécution
2313 : 2313 opération 69

Lieu principal d'exécution :

Combani 97680 Tsingoni
Code NUTS : FRY50

CPV global à la consultation
CPV principal : 45210000-2

CPV propre à chaque lot
lot n°1 : CPV principal : 45112500-0
lot n°2 : CPV principal : 45000000-7
lot n°3 : CPV principal : 45223220-4
lot n°4 : CPV principal : 45223210-1
lot n°5 : CPV principal : 39511100-8
lot n°6 : CPV principal : 45262522-6
lot n°7 : CPV principal : 45421141-4

CPV additionnel 1 : 44191600-1

lot n°8 : CPV principal : 45431000-7
lot n°9 : CPV principal : 45261100-5
lot n°10 : CPV principal : 45421000-4
lot n°11 : CPV principal : 45000000-7
lot n°12 : CPV principal : 09310000-5
lot n°13 : CPV principal : 45312000-7

lot n°14 : CPV principal : 42416100-6
lot n°15 : CPV principal : 45330000-9
lot n°16 : CPV principal : 45442100-8

Conformément à l'article L2112-2 du code de la commande publique, le titulaire doit obligatoirement respecter les conditions d'exécutions suivantes : Seront appréciés les entreprises labélisées RGE (Reconnue Garant pour l'Environnement).

Les prestations sont traitées à prix forfaitaires.

Dévolution en marchés séparés

Informations sur les lots :
Lot n°1 TERRASSEMENT, VOIRIE ET FONDATIONS
Lot n°2 AMÉNAGEMENTS EXTERIEURS
Lot n°3 STRUCTURE - FONDATIONS
Lot n°4 OSSATURE METALLIQUE
Lot n°5 COUVERTURE
Lot n°6 MACONNERIE
Lot n°7 PANNEAUX - REMPLISSAGE EXTERIEURS, CLOISONS ET DOUBLAGE, PLANCHERS
Lot n°8 CARRELAGE, FAÏENCES
Lot n°9 CHARPENTE
Lot n°10 MENUISERIES
Lot n°11 METALLERIE
Lot n°12 ELECTRICITE : COURANT FORT & FAIBLE
Lot n°13 ALARME
Lot n°14 ASCENSEURS
Lot n°15 PLOMBERIE
Lot n°16 PEINTURE

L'acheteur exige le chiffrage de variantes mais les variantes proposées par l'opérateur économique ne sont pas autorisées. Les candidats peuvent présenter des offres pour tous les lots.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Pour le lot n°1 :
L'avance obligatoire est possible. A minima, son montant est égal à 5 % du montant du marché.
Il n'est pas exigé de garantie pour le remboursement de l'avance.

Pour le lot n°2 :
L'avance obligatoire est possible. A minima, son montant est égal à 5 % du montant du marché.
Il n'est pas exigé de garantie pour le remboursement de l'avance.

Pour le lot n°3 :
L'avance obligatoire est possible. A minima, son montant est égal à 5 % du montant du marché.
Il n'est pas exigé de garantie pour le remboursement de l'avance.

Pour le lot n°4 :
L'avance obligatoire est possible. A minima, son montant est égal à 5 % du montant du marché.
Il n'est pas exigé de garantie pour le remboursement de l'avance.

Pour le lot n°5 :
L'avance obligatoire est possible. A minima, son montant est égal à 5 % du montant du marché.
Il n'est pas exigé de garantie pour le remboursement de l'avance.

Pour le lot n°6 :
L'avance obligatoire est possible. A minima, son montant est égal à 5 % du montant du marché.
Il n'est pas exigé de garantie pour le remboursement de l'avance.

Pour le lot n°7 :
L'avance obligatoire est possible. A minima, son montant est égal à 5 % du montant du marché.
Il n'est pas exigé de garantie pour le remboursement de l'avance.

Pour le lot n°8 :
Il n'est pas prévu d'avance.

Pour le lot n°9 :
Il n'est pas prévu d'avance.

Pour le lot n°10 :
L'avance obligatoire est possible. A minima, son montant est égal à 5 % du montant du marché.
Il n'est pas exigé de garantie pour le remboursement de l'avance.

Pour le lot n°11 :
L'avance obligatoire est possible. A minima, son montant est égal à 5 % du montant du marché.
Il n'est pas exigé de garantie pour le remboursement de l'avance.

Pour le lot n°12 :
L'avance obligatoire est possible. A minima, son montant est égal à 5 % du montant du marché.
Il n'est pas exigé de garantie pour le remboursement de l'avance.

Pour le lot n°13 :
Il n'est pas prévu d'avance.

Publication des annonces légales
annonce-legale@lejournaldemayotte.com

Pour le lot n°14 :
L'avance obligatoire est possible. A minima, son montant est égal à 5 % du montant du marché.
Il n'est pas exigé de garantie pour le remboursement de l'avance.

Pour le lot n°15 :
L'avance obligatoire est possible. A minima, son montant est égal à 5 % du montant du marché.
Il n'est pas exigé de garantie pour le remboursement de l'avance.

Pour le lot n°16 :
L'avance obligatoire est possible. A minima, son montant est égal à 5 % du montant du marché.
Il n'est pas exigé de garantie pour le remboursement de l'avance.

Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 5 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur participation préalable directe ou indirecte à la préparation de la procédure de passation du marché public, ont eu accès à des informations susceptibles de créer une distorsion de concurrence par rapport aux autres candidats, lorsqu'il ne peut être remédié à cette situation par d'autres moyens.

Présentation de candidature :

Dépôt classique: La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaire à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site: <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont:

Aptitude :

- L'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce suivant: Registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers

Procédure : MAPA ouvert

Visite sur site

Visite sur site obligatoire

Détails sur la visite : Les visites de site se feront les jours suivants : le 12 et le 13 juillet de 8h00 à 10h00 en compagnie de la Maitrise d'oeuvre et/ou du Maître d'ouvrage. Ces visites sont obligatoires pour les lots suivants :

- LOT N° 01 : TERRASSEMENT, VOIRIE ET FONDATIONS
- LOT N° 02 : AMENAGEMENTS EXTERIEURS
- LOT N° 03 : STRUCTURE - FONDATIONS
- LOT N° 04 : OSSATURE METALLIQUE
- LOT N° 06 : MACONNERIE
- LOT N° 07 : PANNEAUX : REMPLISSAGE EXTERIEURS, CLOISONS ET DOUBLAGE, PLANCHERS

Chaque candidat au lots ci-dessus doit au moins une visite, sinon son offre sera éliminée.

Critères d'attribution

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

1. Critère Délai d'exécution

pondéré à 10 sur 100 points.

Délai calendrier détaillé proposés pour assurer les travaux dans les délais impartis (délais de commande, approvisionnement du chantier, travaux) noté sur 10 points

- Délai (hors période de préparation) /5points

- Planning prévisionnel : /5points

• Absence de calendrier prévisionnel : 0

• Incohérence du délai proposé par rapport au délai moyen de toutes les offres sans justification : 1 à 2

• Validation du calendrier du Maître d'oeuvre CCAP durée : 2.5

• Production d'un calendrier cohérent : 3 à 4

• Production d'un calendrier cohérent et justifié (par des rendements par exemple) : 4.5 à 5

2. Critère Prix des prestations

pondéré à 40 sur 100 points.

3. Critère Valeur technique

pondéré à 50 sur 100 points.

- Sous-critère Adéquation des moyens humains et organisation du groupement avec la complexité de l'opération /20 points

- Sous-critère Organisation et mode de fonctionnement pendant l'opération /20 points

- Sous-critère Pertinence des références fournies par le candidat sur les opérations similaires /10 points

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence du marché : 3CO22M018

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 24/06/2022

Date limite de réception des offres : 25/07/2022 à 11:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise peut présenter plusieurs offres pour le marché en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Mayotte

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <https://www.marches-secures.fr/>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Signature des documents transmis par le candidat

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé par chaque membre du groupement ou par le mandataire dument habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation). Ce document d'habilitation, transmis électroniquement à l'acheteur, est signé par les autres membres du groupement. Cette signature peut être électronique. Elle peut aussi être manuscrite et le document d'habilitation scanné, dans ce cas l'original pourra être exigé par l'acheteur en cas d'attribution.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Autres Informations

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande au moyen du profil d'acheteur au plus tard **avant le 19/07/2022**.

Le Journal de Mayotte

<https://lejournaldemayotte.yt>

Edité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0126 Y 92314

I.S.S.N. : 2416-9714

Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond

Directeur de publication: Bruno Mattéi

Contact commercial :

06.61.51.73.38.

pub@lejournaldemayotte.com



Suivez le JDM sur internet



Contenus originaux



PDF Hebdomadaire



Accès aux archives



Module de recherche